

Et vous même, qui êtes responsable de l'édification de l'Hospice, en supposant un instant que le chauffage n'ait réellement pas été prévu dans le devis, dites-nous donc comment et pourquoi vous n'avez pas vu cette lacune monumentale. Ou bien vous n'avez pas étudié le devis, et alors vous n'êtes pas digne d'être maire et vous feriez un usage plus profitable de votre temps en retournant à vos ouvrages de médecine.

Quand la fameuse grille de 10.000 francs, elle doit singulièrement vous gêner, n'est-ce pas Monsieur le Maire? Les vieux Mouvallois aimeraient mieux du pain.

Que les mannequins de votre majorité radicale n'aient pas bougé à l'aveu de telles colossales bêtises, nous le comprenons sans peine.

Y a-t-il parmi eux un seul mandataire du peuple qui soit libre de ses paroles et de ses actes?

Depuis deux ans qu'ils siègent humblement, disons le mot, pitoyablement derrière vous à la mairie, il n'y en a jamais un qui ait formulé un avis personnel contraire au votre.

Et cet électeur Mouvallois, qui reconnaissait cependant avoir voté pour votre liste, avait mille fois raison quand il nous disait récemment:

« On est pris de pitié quand on voit de telles nullités. Ce sont vraiment des écoliers à qui l'instituteur aurait appris leur leçon avec défense absolue d'y changer un seul mot. »

Que vos élèves soient dociles, citoyens maire. Mais, ce que nous comprenons moins bien, c'est l'inertie et l'impuissance des conseillers collectivistes.

Voilà des citoyens qui vont partout, se disant les défenseurs des ouvriers, et ces pleutres-là ne bougent pas quand on vient leur élever un trou de 16.065 francs dans le budget d'une œuvre destinée à soulager de malheureux vieillards.

Cessez vos redondantes citations, parlez-moins et travaillez un peu plus aux intérêts des infirmes de la vie, on vous croira davantage.

Décidément, celui qui tire la ficelle a une bonne poigne n'est-ce pas?

Que vous êtes à plaindre d'être si obésieux envers votre Seigneur et Maître Vincent.

Un seul parmi vous, et notre impartialité nous fait un devoir de le reconnaître, le citoyen Decotiguis n'a levé la voix pour protester contre cette gaffe. Lui seul a été crâne. Mais seul contre tous, que pouvait-il, hélas! Avant de tirer la conclusion qui s'impose d'une telle débâcle, répétons que nous n'ajoutons pas foi à de si lamentables excuses.

Il y a un fait brutal, reconnu par le Maire, l'Hospice offre un déficit de 16.065 francs. Que l'architecte ait commis une bourde, nous attendons volontiers ses explications pour mettre les choses au point.

Mais, que le Maire avoue lui-même la banqueroute de l'Hospice, alors qu'il entendait, il pourrait tout faire, et que tout irait avec lui pour le mieux dans le meilleur des mondes, cela constitue de sa part et du Conseil municipal qui l'approuve une magistrature funéraire, ou une étonnante ineptie.

Nous laissons les mouvallais, seuls juges de tels procédés.

D. VALLONS.

Marcq-en-Barœul

Lesire De Buchy, seigneur de Marcq Notre très distingué maire a, parait-il, été fort mari de notre entortillage de la semaine dernière. Voyant que l'effet de son ridicule arêt tournait contre lui, il a éprouvé le besoin de se disculper. Nos concitoyens et nous même, avons reçu un papier intitulé, le Maire de Marcq-en-Barœul à ses concitoyens, dans lequel l'honorable M. Debuchy raconte l'histoire à sa façon.

En lutte avec le tracasier du parti clérical a déclaré-t-il pour commencer, Disble! Monsieur le maire se croit donc pour un très haut personnage qu'il se croit en butte à la haine de tous les curés de France et de Navarre. Bref, après quelques excuses aux électeurs qui lui blâment dans leurs convictions, M. le maire publie deux lettres qui, selon lui toujours, tourmentent la seule partie officielle de l'incident.

L'affaire présentée de cette façon semble lui donner le beau rôle. Seulement, M. Debuchy ne dit qu'une partie de la vérité; il omet, très involontairement, nous l'espérons pour lui, de la dire toute entière.

M. le maire de Marcq se plaint du ton autoritaire de la lettre de M. Robert Fontaine, président du conseil de fabrique, Or, cette lettre est exactement la même que toutes celles envoyées aux autres membres du conseil de fabrique, dont le maire fait partie de droit; et pas un de ces messieurs n'a songé à se plaindre du style de M. R. Fontaine.

M. le maire se plaint ensuite qu'on ne lui ait demandé aucune autorisation. Nous sommes au regret de démentir notre distingué maire, mais, nous avons appris que la demande officielle lui avait été faite verbalement quelques jours auparavant par M. l'abbé Dehay, vicaire.

M. le maire niera-t-il cette démarche? Comment, après cela, ose-t-il déclarer qu'aucune autorisation ne lui a été demandée?

M. le maire se plaint aussi d'une manifestation hostile à laquelle se serait livré M. le curé du Bourg lors de son installation à la mairie. Est-ce que tous les habitants de notre commune doivent être les victimes d'une rancune personnelle du maire contre le curé?

M. Debuchy se croit le seigneur du village; il se trompe, il n'en est que le maire, et un maire... ça se remplace.

Quant à son dernier grief, contre la musique des amis réunis, il nous est bien facile d'y répondre. Cette société a reçu une invitation à se rendre au concert de Roubaix-Barres quelques jours seulement avant la fête, — ce qui est une grave incorrection. Et c'est par son vote libre et à la majorité de 23 voix contre 13 que les membres de cette société ont décidé de ne point se rendre à cette invitation tardive.

Que M. le maire de Marcq cesse donc de prendre des airs de victime; son arêt par lequel il a cru devoir attirer l'attention sur lui, n'est qu'une maladresse dont les électeurs de Marcq lui tiendront compte.

Les honnêtes gens désirent que l'on respecte leurs croyances, et ils n'entendent pas être tracassés par un personnage aux prétentions exagérées, qui éprouve le besoin de jeter le trouble dans une commune, sous prétexte qu'on lui a manqué de déférence.

Que M. Debuchy cesse surtout de jouer au bourgeois révolutionnaire. C'est bon pour le maire de Croix, ces airs là; mais ici ça ne prend pas. Qu'il cesse surtout d'accuser à tout propos le parti clérical, car pour nombre de ses amis, présents et à ve-

nir, il n'est et il ne sera jamais lui-même qu'un clérical.

On est toujours le clérical de quelqu'un, M. le Maire!

Un habitant de Marcq.

Voici, d'autre part, une lettre d'un contribuable de Marcq, qui remet les choses au point et qui démontre que le Maire de cette commune n'a pas dans l'exercice de ses fonctions tenu la droiture et la loyauté, que l'on est en droit d'attendre d'un magistrat aussi élevé dans la hiérarchie administrative.

Lettre ouverte à M. Gustave Debuchy, maire de Marcq-en-Barœul.

Monsieur le Maire, Sous le coup de l'indignation générale qu'a soulevé votre arêt interdisant toute manifestation religieuse, vous venez d'envoyer une circulaire à vos concitoyens, dans laquelle vous essayez de justifier votre inqualifiable conduite.

Je vous demande la permission d'analyser avec les armes de la raison votre arêt et votre circulaire.

D'abord, qu'avez-vous voulu interdire par votre arêt? Il est d'un vague incompréhensible. On entend généralement par manifestations religieuses les funérailles, les processions, l'administration des sacrements aux malades, l'installation solennelle d'un curé. Quelles sont les manifestations permises et les manifestations défendues?

Dans votre circulaire aux concitoyens vous ajoutez: « Je n'ai jamais eu l'intention d'empêcher les cérémonies ordinaires du culte. » Qu'entendez-vous par cérémonies ordinaires? Allez-vous interdire aux prêtres d'aller à la messe? Allez-vous mettre un garde-champêtre à la porte de chaque confessionnal? Non, vous n'en avez pas le droit.

Alors, vous entendez par là les funérailles qui se font ordinairement une ou plusieurs fois par semaine, les processions qui se font ordinairement plusieurs fois par an. Je vous accorde que l'installation d'un curé est une cérémonie extraordinaire qui n'arrive que rarement. Encore une fois, qu'avez-vous voulu dire par votre arêt et par votre circulaire qui n'a pas plus de clarté? Un législateur, ou plutôt un destructeur digne de ce nom, devrait parler plus clairement.

Vous m'autorisez, je l'espère Monsieur le Maire, (il faut beaucoup d'autorisation sous votre férule) à rechercher avec vous les motifs qui vous ont poussés à porter votre arêt. « Dans l'intérêt de l'ordre, dites-vous dans votre circulaire, et pour prévenir les abus qui pourraient se produire, toute manifestation religieuse sur la voie publique est interdite. » Mais, Monsieur le Maire, jamais, au grand jamais, l'ordre n'a été troublé dans les deux paroisses de Marcq aux diverses manifestations religieuses. Les abus dont vous parlez sont absolument inconnus. Les funérailles, les processions sont entourées de respect et d'honneur par toute la population. Vous le savez bien, vous qui faites aux jours de procession, un superbe arêt de triomphe vis-à-vis de votre demeure!!! Ce n'est donc pas là le vrai motif de votre arêt.

Le motif, je le trouve dans votre lettre, car, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Maire, vous êtes d'une naïveté tellement inconsciente que vous dévoilez, malgré vous, votre esprit scélérat. Dans votre circulaire vous dites à M. Fontaine: « Par suite des scandales suscités par un certain nombre de clergés paroissiaux, lors de l'installation du conseil municipal de Marcq-en-Barœul, il a été décidé que la municipalité n'aurait plus autorisée de manifestations sur la voie publique, soit à l'arrivée soit au départ des curés. »

Voilà le bout de l'oreille qui perce. Il ne s'agit donc plus de prévenir des abus qui n'ont jamais existé, mais de satisfaire votre basse rancune et votre petite vengeance. On n'a pas sonné les cloches à votre installation, et votre petit amour-propre en a été vivement froissé. On savait déjà que vous étiez un esprit étroit, rancunier, tracassier et après un an et demi, voilà l'âme de notre maire qui se dévoile et formule un arêt... de rancune!

Vous parlez, monsieur le maire, de scandales. C'est un bien gros mot pour une si petite chose. Et qui donc, je vous le demande a été scandalisé? C'est peut-être Mme la Maîtresse qui goûte en ce moment le pain amer de l'exil. Serait-ce les socialistes et les avocats sans cause qui vous entourent? Ils se sont pas si facilement scandalisables. Serait-ce vous, par hasard?

Comment le premier magistrat de la commune qui se scandalise de l'observation de la loi M. le préfet lui-même a reconnu qu'il était illégal de faire sonner les cloches à l'installation d'un maire. M. le Doyen de Saint-Christophe le disait encore à l'installation de M. le curé du Pont: « Les cloches ne doivent servir que pour le culte divin, et les autres usages pour lesquels on peut s'en servir ont été réglés entre l'Archevêché et la Préfecture. » Or, l'installation d'un maire, on l'a répété cent fois, n'est pas signalée parmi ces usages.

Et puis, monsieur le maire, (ceci entre nous, je verse ce secret dans votre gilet municipal, mais à condition que vous ne le direz à personne), ne pourriez-vous pas, pour deux minutes, me commanquer la lettre de rappel à la loi que vous avez reçue de M. le Préfet, à cause de cette infraction aux arêts préfectoraux? Vous vous récriez. Silence. Je le sais d'une source autorisée.

Qui donc s'est le droit d'être scandalisé dans cette affaire? Ou le maire qui viole sciemment ou inconsciemment la loi, ou le curé qui la fait respecter et qui averti auparavant que, quelque soit l'êlu, il la ferait respecter.

Je continue la lecture de votre circulaire et je vois avec étonnement que vous dites de l'honorable M. Fontaine qu'il est « un parvenu du parti clérical. » C'est probablement un club radical-socialiste qu'on a rédigé ce factum, sans trop savoir ce que ces ignorants disaient. M. Fontaine, curé moineur, n'est pas un parvenu du parti clérical ou catholique; il a toujours été catholique et, Dieu aidant, il restera catholique. Il n'est pas de ceux qui autrefois assaillaient dévotement à la messe, faisant partie du Conseil de fabrique, portaient pieusement un flambeau à la procession, étaient blêmes avec M.M. Lesaffre et Durcoz et qui, plus tard par politique, par ambition, ont tourné les talons et sont devenus les parvenus du parti radical-socialiste.

On vous voyait autrefois accompagner la messe votre première et vertueuse femme, qu'on a recommandée aux vèpres vendredi dernier et pour laquelle on a prié dans la manifestation (religieuse malgré tout) de vendredi dernier. O belle vengeance de l'église! Vous étiez alors tout confit de dévotion et vous voilà maintenant parvenu au parti radical et prisonnier des socialistes dont vous êtes condamné à exécuter les ordres comme un vulgaire mannequin.

Voilà, Monsieur, de quel côté sont les parvenus, et si j'avais le malheur d'être de votre parti, ma confiance sur girouettes serait fort limitée.

M. Fontaine n'avait pas à vous demander l'autorisation, puisque les manifestations religieuses n'étaient pas encore interdites; c'est par pure politesse et par convenance qu'il vous a informé de l'arrivée du nouveau pasteur et, dans votre orgueil ridicule, vous avez pris sa lettre pour une demande d'autorisation.

De plus, si M. Fontaine n'a pas assisté avec sa musique au concert de Roubaix-Barres, c'est que, par votre négligence, il s'est vu averti la veille, c'est-à-dire trop tard.

Enfin, permettez-moi de vous le dire, Monsieur le Maire, par votre esprit étroit et acieure, vous n'avez gravement sus intérêt d'une section importante de votre commune. Dominé par cette idée mesquine qu'on vous manque de respect,

vous avez refusé l'ouverture de l'Eglise de Roubaix-Barres, alors qu'une simple autorisation de votre part aurait déjà mis, depuis six mois, un peu de prospérité dans ce quartier.

Par votre faute, vous allez encore condamner de pauvres enfants à faire des kilomètres par froid, par pluie et par neige, vous allez forcer les habitants de ce hameau à continuer leurs achats le dimanche, en dehors de la commune. Une simple signature de votre part aurait pu éviter ces inconvénients et mettre déjà un peu de vie dans cette section, et vous n'avez pas voulu le donner!

Je cherche en vain celui qui vous a manqué de respect pour refuser l'ouverture d'une église qui est dans les vœux de la population de ce quartier.

Les électeurs de Roubaix-Barres commencent à voir de quel côté se trouvent leurs amis, ou du côté de celui qui empêche toute prospérité dans un quartier populaire et préféré, par rancune, favoritisme les communes environnantes, ou de celui qui veille aux intérêts religieux et même matériels de cette section.

Les habitants de Marcq aussi commencent à voir qu'il est temps de secouer le joug despotique que nous subissons. Il est prouvé par expérience que votre politique tracassière, rancunière et liberticide est ridicule et insupportable. Il ne sera pas difficile de trouver parmi les braves cultivateurs, les honnêtes commerçants, et les ouvriers laborieux, des hommes aux idées larges, libérales qui auront le soul des vrais intérêts de la commune et qui nous gouverneront avec sagesse? La réponse, Monsieur le Maire, est au suffrage universel.

Veillez agréer...

Un contribuable.

ROUBAIX

Le Bureau de Bienfaisance et les Collectivistes

L'administration de l'assistance publique s'est vue forcée de supprimer, pour cet hiver, les secours en bouillon, viande et en argent.

Cette nouvelle a jeté la consternation dans le monde des malheureux, et nous n'envisageons pas sans effroi les conséquences qu'aura cette suppression de secours, si par malheur, l'hiver était rigoureux.

Les gens de la mairie, qui ont tant promis aux malheureux, se voient maintenant aux prises avec les pauvres qu'ils ont bernés de toutes façons, et ils essayent, par tous les moyens possibles de rejeter la faute de leur mauvaise administration sur les religieux et... la minorité du Conseil municipal.

Il est fâcheux pour nos tartuffes révolutionnaires, que le peuple ne se laisse plus prendre aussi facilement à leurs élucubrations, et ce sont eux cette fois qui porteront le poids de leurs propres fautes, qu'ils ont tant de fois réussi à faire endosser par d'autres.

Le citoyen Carrette, après avoir convoqué le conseil municipal sur un ordre formel de la préfecture, a trompé une première fois le public en annonçant qu'il avait pris lui-même cette décision; il l'a trompé une seconde fois en annonçant que la municipalité mettrait à la disposition du bureau de bienfaisance une somme de 76 mille francs; cette somme existait bien, mais il fallait en déduire les 25 mille francs volés précédemment et non approuvés encore.

Nous sommes fixés depuis longtemps sur la valeur des polichinelles de la troupe Carrette; ils n'ont jamais pu régner dans l'esprit des ouvriers qui à force de mensonges et de duplicité, et comme ils se voient aujourd'hui découverts, ils ragent et veulent se sauver par la seule arme qu'ils possèdent: l'injure et la violence.

On a gaspillé l'argent à pleines mains pour des cantines scolaires; on a nourri des enfants d'étrangers et des enfants nullement nécessaires; dans le seul but de faire de la propagande électorale, l'administration et le service des cantines ont donné lieu à une débâche de dépenses inutiles pour des services de tous genres; enfin, les collectivistes sont arrivés au seul résultat que l'on pouvait attendre d'eux, le déficit et la ruine.

Nous laisserons au citoyen Carrette et à ses adjoints (retour de Belgique) le soin d'expliquer aux affamés pourquoi on ne peut plus leur donner de pain. Si les pauvres se rendent compte de la situation, l'explication ne sera pas des plus amusantes pour le citoyen maire et sa bande.

Pour avoir trop donné à ceux qui n'avaient pas besoin, on n'a plus rien à offrir à ceux qui meurent de faim. Il est vrai que comme dit Jules Guesde, « la misère fait des révoltés ». Nous verrons quel sera, pour notre municipalité, le résultat de cette expérience pratique du collectivisme....

La tyrannie collectiviste

Nous avions signalé, il y a quelques mois, les vexations dont avaient été l'objet plusieurs ouvriers de l'ébouage municipal, congédiés brutalement au lendemain des élections cantonales, pour avoir refusé d'être les agents électoraux du candidat Carrette.

Un des ouvriers congédiés, le nommé Delmazure, avait de suite actionné le ville devant le tribunal de simple police, afin de se faire payer la quinzaine de prévenance qui lui était due et qu'on lui refusait.

Les journaux d'informations de Roubaix avait, on ne sait trop pourquoi, négligé de parler de cette affaire cependant fort intéressante; mais l'oubli est réparé, et nos confrères Roubaixiens, ont fait... enfin connaître au public la douceur des mœurs collectivistes.

Nous ne voulons pas revenir sur cette affaire, sur laquelle nous avons amplement renseigné nos lecteurs; néanmoins, il nous semble utile, pour l'édification complète du public de faire connaître quelques « attendus » les plus suggestifs du jugement dont nous avons parlé récemment sans en donner les détails.

Ouvriers, oyez ceci! « Attendu, que le demandeur (Delmazure) réclame à la ville de Roubaix une somme de soixante francs pour le salaire d'une quinzaine de travail à lui due au trente-et-un juillet dernier, et une somme de cinquante deux francs, représentant le salaire d'une quinzaine de travail du premier au quinze août, etc., à titre de prévenance pour avoir été brusquement congédié le vingt-sept juillet, « parce qu'il avait refusé de porter des bulletins aux dernières élections cantonales du vingt-et-un juillet. »

Attendu que des débats, il résulte que Delmazure a été remercié sans motif plausible par M. le Maire de la ville de Roubaix, ou son chef de service. Que Delmazure était occupé à l'ébouage depuis de longues années — 21 ans — qu'il était payé à la quinzaine et qu'un employé du même service ren-

voyé, il y a environ huit ans, dans des conditions semblables, a reçu une quinzaine à titre d'indemnité de prévenance;

« Qu'il est donc juste de faire droit à la demande et d'allouer à Delmazure outre les soixante francs qui lui sont dus pour salaire d'une quinzaine de travail effectif, que la ville de Roubaix reconnaît lui devoir; mais qu'il n'a pas touchés, une somme de « cinquante-deux francs, » représentant le salaire d'une seconde quinzaine, cette dernière somme à titre d'indemnité de prévenance, soit un total de « cent-douze francs. »

« Attendu que la partie qui succombe doit être condamnée aux dépens.

« Par ces motifs, jugeant en premier ressort et contradictoirement,

« Condamne M. Carrette, en sa qualité de maire de Roubaix, à payer à Delmazure la somme de « cent-douze francs » pour les causes susdites.

« Le condamne en outre aux intérêts judiciaires et aux dépens de l'instance, liquidés à vingt-six francs soixante-dix centimes, non compris le coût du présent jugement et de ses suites. »

Les ouvriers de l'ébouage sont, on le sait, au service du comité exécutif du parti dit ouvrier, et non au service de la voirie. Le travail, électoral ou autre, de ce comité, passe avant le service municipal pour lequel les éboueurs sont payés; c'est pour cette raison que l'on voit pendant les élections, le travail de la voirie presque complètement abandonné.

Plusieurs éboueurs font même partie de ce fameux comité exécutif; alors, il ne faut pas s'étonner que des ouvriers d'opinion modérée soient molestés, injuriés et traités comme des esclaves dans cet établissement.

Le plupart des crapuleux individus arrêtés au cours des dernières bagarres électorales, étaient des éboueurs. Ceux-là ne seront pas congédiés; au contraire, il est probable que leur camarade Carrette leur octroiera une augmentation que les contribuables paieront bien entendu.

Ah, si de pareille laits pouvaient être relevés à l'actif d'un industriel, les journaux radicaux et collectivistes de la localité en eussent parlé pendant trois mois le demi-belge Van Waerebecke eût trouvé là matière à tirades sur « l'émancipation prolétarienne », et le naturelisé Poubliet eût gémé sur la déféciosité des lois françaises. Mais, c'est Carrette, c'est Lepers qui sont les coupables, alors, c'est différent; l'ouvrier s'agit; notre grand Esco-griffa de Maire et l'ancien pompier de Nanterre sont (abus), ils sont collectivistes.

Le plus fort, c'est qu'il y a des ouvriers collectivistes qui approuvent la municipalité et qui condamnent Delmazure, leur « frère de misère », comme dit Stienne, le charbonnier.

Quand les ouvriers de Roubaix s'apercevront-ils qu'ils sont gouvernés par une bande de coquins, de ridicules despotes et de sales individus?

Notre procès

Nous avons décidé de faire appel du jugement qui nous condamnait à payer 50 francs de dommage intérêts au sieur Meurant.

Nous estimons que devant le flot d'injures prodiguées chaque jour dans la presse révolutionnaire à tout ce qu'il y a de respectable en France, nous avions bien le droit de juger et de flageller la conduite d'un agitateur politique professionnel tel que le bedeau de la libre-pense.

Vous serez toutes aussi belles

La princesse Makoko étirait son extraordinaire beauté par l'usage intelligent de divers parfums dont elle seule détient les formules, héritage sacré de ses aïeules, les grandes Mogoles. M. Victor Vaisier, après de nombreuses démarches, a fini par acquérir ces formules merveilleuses, qu'il vient d'appliquer au savon PRINCESSE MAKOKO. Adoptez ce nouveau savon de toilette, Mesdames, et toutes vous serez aussi belles que la Princesse indienne, représentée en portrait authentique sur la boîte.

CROIX

Condamnation du Maire

La Cour d'appel a rendu son jugement, lundi dernier, dans l'affaire des administrateurs du Bureau de bienfaisance contre Desbarbieux.

Le maire de Croix a été condamné à 50 fr. d'amende, 100 fr. de dommages intérêts envers chacun des quatre administrateurs, et trois insertions dans les journaux de la région au choix des demandeurs.

Il est inutile de nous appesantir davantage sur ce nouveau camouflet au maire de Croix. Comme toujours, son attitude devant les magistrats a été pitoyable. Il aurait été difficile de reconnaître dans ce gros homme, balbutiant des excuses, les yeux au ciel et la main gauche sur le cœur, le fougueur révolutionnaire, le farouche accusateur qui, il y a un an à peine, réclamait contre ses adversaires, les châtiments les plus sévères. Les rôles sont changés depuis, et celui qui l'on appelait le beau Florimond, est redevenu ce qu'il était réellement, c'est-à-dire un bourgeois peureux, un parvenu rapace et mesquin, couvrant sous les dehors d'un faux prolétaire, une peur bleme de la révolution dont il se réclame, mêlée à une envie démesurée de s'enrichir.

Sechant sa cause fort compromise, le maire de Croix avait fait appel à M. Dhooche, l'éloquent avocat du barreau de Douai; mais toute la science de M. Dhooche n'a pu parvenir à blanchir, aux yeux du tribunal, le négre Desbarbieux.

M. Dhooche a affirmé à la Cour que le maire de Croix était « deux fois bonnet homme! » C'est trop; il suffit de l'être une bonne fois, et c'est ce que ne sait pas Desbarbieux.

Le citoyen maire a été accusé de faux témoignage de concussion, de prévarication, de faux, par son ancien secrétaire et ami le citoyen Guyot; après avoir annoncé bruyamment qu'il allait traîner son accusateur devant les tribunaux, il s'est tu subitement et il est demeuré indifférent aux plus véhémentes apostrophes.

Si Desbarbieux eût été innocent, il eût tenu à faire éclater son innocence au grand jour; il s'est contenté de nier. Jamais il n'a osé poursuivre son accusateur.

Donc il est coupable! Non seulement il n'a pas osé poursuivre Guyot; mais il s'en est encore cédé, il y a quelque temps, à une mise en demeure formelle de ce dernier, montrant ainsi un incroyable affolement à la seule pensée, que son ex-secrétaire pouvait recommencer la campagne qui s'était ouverte au départ de la mairie.

Desbarbieux est fini à Croix; il a beaucoup débattu, il n'est plus qu'une épave que chacun repousse avec mépris. Qu'il se cramponne au pouvoir qu'il détiend, la chose est toute naturelle chez ce révolutionnaire parvenu; mais rien ne pourra différer d'une heure, sa dégringolade finale et inévitable, et nous l'espérons, tomber avec lui la farce à la fois triste et grotesque du collectivisme révolutionnaire.

Un vieil habitant de Croix.

En voulez-vous... des bagnoires!

Notre très cher, très spirituel, très désintéressé!!! et très intelligent Maire, s, nous dit-on, achète à très bon compte, un certain nombre de bagnoires à Lille, dans un établissement de la rue à Fiers.

Ces bagnoires sont fort jolies, et on peut les voir exposées chez Desbarbieux. Ce cher Florimond a aussi acheté tout un stock de crachoirs couleur vert lumière qui ne mesurent pas moins de 40 centimètres sur 40. Un de ces objets est à voir chez le citoyen Dutat, débitant de tabacs rue de l'Amiral Courbet.

Il y a comme toujours des jaloux et des mauvaises langues qui prétendent que ces deux modèles de bagnoires et crachoirs sont exactement les mêmes que ceux qui seront adoptés pour le chalet-bain.

Nous pourrions objecter à ces mauvaises langues que la qualité de Maire interdit à Desbarbieux de prendre part aux adjudications communales; mais ils ne veulent rien entendre, et vous verrez qu'il se trouvera encore des entrepreneurs grincheux pour déclarer qu'il se fait à Croix des adjudications par personne interposée.

Victor DLEU.

La Florimondienne

(Air: Le credo du Paysan)

PREMIER COUplet

Dans sa bonté, quand Dieu fit la nature Les sociaux ne furent pas oubliés Pour Halain il fit un pot-au-burre, Et le grand jour pour l'adjoint Lecrémier Au p'tit Baquin il donna une biolette Et à Clarive l'air d'un petit préfet Pour Marliat créa une voix fluette A Florimond il donna du toupet.

REFRAIN

O soit loué, Maître de la nature O toi qui nous donnes pareille édité Nous bénissons le règne des pots-au-burre Nous avons le bonheur sous Florimond 1er (bis)

DEUXIEME COUplet

Il a créé une étoile heureuse Le fameux Kimpé, le chef de révolte, Lui donnera-t-il la place fructueuse Que Florimond est en train d'exploiter. Voulent aussi sauver la République Donne un Roy à la lyre d'Apollon Et si vanir les Devotte de Belgique Pour soutenir les faits de Florimond.

TROISIEME COUplet

Au grand Fortier il a donné l'audace De l'amour propre autant qu'il en voulait. Doua Debeck d'un appétit vorace. Et lui offrit des acours à boulotter. Il conseilla Dupriez de se faire Car il crée pour lui les haricots. Au beau Bettens il donna des grands verres A Florimond il s donna Guyot.

KATRICE

WASQUEHAL

Nomination de deux délégués au bureau de bienfaisance

Nous avons publié, dans le Courrier de Tourcoing du 25 Août, la nomination illégale par la majorité du conseil de MM. Mille et Barbiereux comme membres du bureau de bienfaisance. Nous disions illégale, car voici les termes mêmes et la lettre adressée à M. Lejeune par M. le préfet du Nord à ce sujet, le 19 Septembre 1901:

« MM. Ayme et Montaigne ont été légalement élus par délibération du conseil municipal en date du 25 mai 1900, délégués de l'assemblée municipale à la commission administrative du bureau de bienfaisance.

« La décision prise par le conseil municipal, le 17 Août 1901, constitue une nullité de droit.

« La désignation des délégués (MM. Ayme et Montaigne) faite par délibération du 5 Mai 1900 reste valable et je ne puis que vous inviter de nouveau. (Le préfet avait déjà invité le maire par lettre du 23 Août à rétablir MM. Ayme et Montaigne dans leur délégation au bureau de bienfaisance) à rapporter la délibération prise illégalement par le conseil municipal pour leur retirer le mandat dont ils ont été régulièrement investis. »

« La réponse du préfet au maire sur la légalité du vote du 17 Août est nette et ne prête à aucune équivoque possible: Le préfet dit formellement à deux reprises: « Votre délibération est illégale et doit être rapportée. »

Après cela, vous croyez qu'une administration honnête n'a qu'à s'incliner et à observer la loi; mais ce serait mal connaître l'administration actuelle de Wasquehal qui n'entend appliquer la loi qu'au profit de ses partisans.

M. le maire de Wasquehal ne s'incline, il l'a déclaré, que devant un arêt; il veut qu'on lui force la main, pour bien montrer à tous son incapacité et son injustice.

Nous espérons que le conseil municipal, le 17 Août 1901, n'a pas eu pour une nouvelle délibération illégale du 30 Octobre 1901, maintenu leur première illégalité. Il fallait s'attendre à cela: Justice et collectivisme ça jure ensemble. Maintenez la parole et à M. le préfet du Nord. Puisque le grand homme de maire de Wasquehal que nous avons l'honneur de posséder, se moque de ses invitations à observer la loi, M. le préfet n'a plus d'autre ressource que de lui intimier l'ordre, que M. le maire attend pour se soumettre.

Espérons